

Projet de loi relatif à l'interdiction de dissimuler le visage dans l'espace public

Intervention dans la discussion générale
de Bruno Gilles,
Sénateur des Bouches-du-Rhône (UMP)
Sénat, séance du mardi 14 septembre 2010

M... le président, Mme le ministre d'État, mes chers collègues,

La dissimulation du visage, contrainte ou volontaire, sous un masque, un bandeau ou un voile intégral est **contraire à l'ordre public social**. Regarder l'autre dans les yeux n'est-il pas le b-a ba de la civilité au sein de notre société ? Vivre ensemble exige de vivre à visage découvert.

En ce qui concerne la dissimulation du visage sous un **voile intégral** – *burqa* ou *niqab* –, qu'il s'agisse d'un choix volontaire ou d'une contrainte imposée, ce phénomène, récent, met en cause l'idée d'intégration fondée sur l'acceptation des valeurs de notre République.

L'être humain se manifeste et s'identifie par son visage qui est l'expression première de sa personnalité.

Toute dissimulation forcée du visage tend à la négation de la personne humaine. De telles pratiques sont chères à tous les preneurs d'otages. Elles sont incompatibles avec nos valeurs constitutionnelles de liberté, d'égalité, de fraternité et avec le respect dû à toute personne, **en l'occurrence aux femmes**, qui en découle.

La dissimulation volontaire signifie une mise à l'écart délibérée de la société nationale, le rejet de l'esprit de notre République. Dans bien des cas, il s'agit d'une réaction identitaire : certaines femmes musulmanes, souvent jeunes, bien que françaises, ne se sentent pas intégrées dans notre société. Elles expriment ainsi leur malaise ou leur colère.

De telles pratiques malmènent notre démocratie. Elles traduisent une vision communautariste, contraire à nos principes constitutionnels : « *la République est une et indivisible* ».

La société française – quelles que soient nos origines, nos croyances et nos convictions, **et sans doute en premier lieu nos compatriotes musulmans** – ressent avec malaise l'apparition du voile intégral.

L'Islam, tel qu'il est vécu par la grande majorité de nos compatriotes musulmans et par nombre d'étrangers musulmans qui résident sur notre sol, n'a rien à voir avec cette tenue vestimentaire. Pas plus d'ailleurs qu'avec celui de la plupart de nos voisins du pourtour méditerranéen, confrontés au même phénomène et qui attendent que la France réagisse.

Pour eux, le port de cette tenue n'est pas une prescription coranique. Pas une fois le Coran ne cite les mots *burqa* ou *niqab*. Lors du pèlerinage à La Mecque et de la liturgie autour de la Kaaba, il est strictement interdit aux femmes de se dissimuler le visage. Le 3 octobre 2009, le cheikh Al Tantaoui, recteur d'Al Azhar au Caire, a défendu aux enseignantes et étudiantes de son université le port de telles tenues, issues de coutumes et aucunement la marque d'une dévotion. La Syrie, la Tunisie,... les ont interdites dans leur propre espace public.

Son interdiction dans tout l'espace public en France semble donc nullement discriminatoire à l'égard de l'Islam, mais bien la solution juridique et politique pour préserver notre modèle démocratique républicain.

Certains prétendent qu'étendre l'interdiction à tout l'espace public s'assimilerait à une privation de liberté.

L'angélisme n'a pas sa place en la matière ! La frontière entre ordre public social et sécurité publique est mince. Ne voit-on pas les dangers que font courir de tels accoutrements ? A-t-on oublié le braquage d'un bureau de poste dans l'Essonne, le 6 février dernier, par deux personnes

vêtues d'un voile intégral ? À ce jour, faute d'indications sur leur physique, les malfrats courent toujours.

S'il semble raisonnable, comme le prévoit le projet de loi, d'user plus souvent de **pédagogie** que de sanctions pour mettre un terme au camouflage de quelques centaines ou milliers de femmes sous le voile intégral chez nous, il n'en faut pas moins nous montrer très fermes à l'égard de ceux qui prônent un tel accoutrement. Cette pratique vestimentaire se répand en Europe et dans le monde musulman, à l'instigation d'islamistes radicaux qui honnissent nos sociétés occidentales et les États qui entretiennent des liens avec elles.

Est-il exagéré d'imaginer que les terroristes utilisent, eux aussi, cette tenue pour dissimuler armes et explosifs et atteindre incognito leur cible ? Ils le font en Irak. Pourquoi pas chez nous puisque nous sommes dans leur ligne de mire ?

Si l'on doit prendre des mesures, et il faut le faire, contre le port du voile intégral dans **tout** l'espace public, ne faut-il pas, Madame le ministre d'État, traiter le problème à sa racine : faire barrage en France aux courants islamistes radicaux, en ne tolérant plus qu'ils aient pignon sur rue ? Ces intégristes instrumentent leur religion à des fins politiques, au détriment de l'Islam. Quels sont les moyens sécuritaires au niveau européen pour entraver la progression de cet intégrisme qui opère depuis des années un travail de sape de nos démocraties ?

Parallèlement, l'Islam ne doit-il pas être mieux considéré, ne serait-ce que pour la force de résistance de la grande majorité des Français musulmans à la politisation de leur religion ?

Chacun connaît la formule du Christ en réponse aux pharisiens « *Rendez donc à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu* », qui est une injonction en faveur de la séparation des pouvoirs spirituel et temporel pour les Chrétiens. Il leur aura pourtant fallu près de 2 000 ans pour admettre cette séparation fondatrice de notre laïcité ?

Or, à cette injonction du Christ correspond un verset du Coran (Sourate 42) qui dit que les affaires des hommes « *sont l'objet de consultation entre eux* », sans mentionner une quelconque ingérence de Dieu en ce domaine. Cette neutralité coranique, pour nombre de nos compatriotes musulmans, est l'évidente préconisation d'une séparation indispensable des pouvoirs politique et religieux.

Ces compatriotes qui adhèrent – sans qu'on ait eu à attendre 2 000 ans – aux principes de la démocratie et de la laïcité, souhaitent que la République se vive à visage découvert.

Ne peut-on envisager, Madame le ministre d'État, que le gouvernement fasse mieux savoir que les Français musulmans, très majoritairement, se veulent Français d'abord et à part entière, au même titre que les autres Français, chrétiens, israélites, agnostiques et athées ? En nous mettant sur le même pied, nous tous, les Français, en minimisant nos différences d'ordre spirituel, n'est-ce pas encore un moyen de damer le pion aux extrémistes radicaux de toute espèce ?